

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente mars, le Conseil Municipal réuni à la Mairie, après convocation légale en date du 26/03/2018 sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DESHAYES, Maire de BELLOU LE TRICHARD.

Etaient présents : DESHAYES J-P, FRADIN M, FLAHAULT M-J, TAFFORY L, PIGEON J-L, BRISSET S, COLAS A, LEMARIÉ S, MAUGER A.

Etait excusée : KERVEILLANT M.

Etait absente : DEBRAY C

Un scrutin a eu lieu, MAUGER A a été élu secrétaire.

La séance est ouverte à 20 heures.

Le compte rendu de la réunion du 13 février 2018 est approuvé.

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 - COMMUNE

Les membres du Conseil municipal déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur Marc LE MOIGNE Receveur Municipal, pour l'exercice 2017 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif 2017 de la commune récapitulé de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
RÉALISATION 2017	Fonctionnement	118 799,70 €	178 860,04 €
	Investissement	66 813,77 €	44 572,60 €
REPORT N-1	Fonctionnement		67 021,00 €
	Investissement	8 522,00 €	
RESTES A REALISER	Fonctionnement		
	Investissement		
RESULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	118 799,70 €	245 881,04 €
	Investissement	75 335,77 €	44 572,60 €
	TOTAL CUMULÉ	194 135,47 €	290 453,64 €

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil le temps de la délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents:

- APPROUVE le compte administratif 2017.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir vu le compte administratif 2017 approuvé ce jour, statuant sur l'affectation au budget 2018 du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 127 081,34 € :

- DECIDE d'affecter à la section d'investissement
 - Au compte 1068 : 30 763,17€
- DECIDE d'affecter l'excédent reporté à la section de fonctionnement
 - Au compte 002 : 96 318,17€

4 – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2018

Monsieur le Maire présente l'état n°1259 valant notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2018, fourni par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier les taux des taxes communales à savoir :

	Base d'imposition prévisionnelles 2018	Taux	Produit
Taxe d'habitation	209 800	14.18	29 750
Taxe foncière bâtie	136 700	11.72	16 021
Taxe foncière non-bâtie	45 800	30.41	13 928
Produit fiscal attendu 2018			59 699

5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant les projets d'investissements et les dépenses de fonctionnements nécessaires, présentés par Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le budget primitif 2018, équilibré en dépenses et en recettes, tel que d'écrit ci-dessous

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRESENT BUDGET	263 927	167 609
REPORTS	RESTE A RÉALISER de l'exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté		96 318
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	263 927	263 927

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	108 668	139 431
REPORTS	RESTE A RÉALISER de l'exercice précédent		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	30 763	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	139 431	139 431

	TOTAL DU BUDGET	403 358	403 358
--	------------------------	---------	---------

6- SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité offerte de pouvoir solliciter une aide financière au titre du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand. Compte tenu des travaux qui doivent être réalisés cette année, Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide pour la réhabilitation de notre salle polyvalente. Le montant total de ces travaux, comprenant la réfection de la peinture, de l'isolation et du chauffage, s'élèvent à 12 425,76€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes à hauteur de 3000€.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette aide.

7- LOCATION MAISON MICHEL : Déduction des charges et dépôt de garantie

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que le logement de la maison « Michel » sera de nouveau occupé à partir du 1^{er} avril 2018. Suite à l'état des lieux de sortie de Mme LESCOT, des travaux de remise en état ont dû être réalisés. Le matériel nécessaire a été acheté par la commune.

Les travaux ayant été effectués par les nouveaux arrivants, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire bénéficier aux nouveaux locataires d'une compensation financière équivalente à 2 mois de loyers hors charge, soit 791,62€.

Cette compensation se répartirait de la manière suivante : 395,81€ au titre de dépôt de garantie. Puis 395,81€ à déduire des charges locatives mensuelles, prévues au contrat, jusqu'à apurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire de compenser financière la réalisation des travaux de remise en état effectués par les nouveaux locataires.
- ACCEPTE la répartition : dépôt de garantie / charges locatives.